

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu le Code de la santé publique,
Vu le décret du 29 décembre 2025 relatif au troisième cycle court des études pharmaceutiques,
Vu l'arrêté du 31 décembre 2025 portant diverses dispositions relatives aux études pharmaceutiques,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 24 mars 2026,

Délibération enregistrée sous le numéro : **768/2026/FVE**
Conseil d'Administration du 27 mars 2026

Sujet : Dossier de demande d'accréditation du troisième cycle court des études pharmaceutiques - DES de Pharmacie Officinale et DES de Pharmacie Industrielle et Recherche (voir dossier joint). Création d'une commission pharmaceutique officinale.

La réforme du troisième cycle court des études pharmaceutiques, mise en œuvre à compter de la rentrée universitaire 2026-2027, introduit la création de Diplômes d'Etudes Spécialisées (DES) en officine et en industrie.

L'UFR Pharmacie de l'Université de Limoges assurera les formations de DES de Pharmacie Officinale et de DES de Pharmacie Industrielle et Recherche.

DES de Pharmacie Officinale :

Le Diplôme d'Etudes Spécialisées de Pharmacie Officinale est accessible aux étudiants titulaires du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques en filière professionnelle "Officine".

La formation conduisant au diplôme est composée de deux semestres. Elle permet à l'étudiant :

- D'acquérir et d'approfondir les connaissances et les compétences afférentes à la filière professionnelle officine ;
- De préparer sa thèse en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie.

La formation comprend deux stages de pratique professionnelle, d'une durée de six mois chacun :

- Un stage d'approfondissement en pratique officinale au cours du premier semestre ;
- Un stage de pratique officinale en autonomie supervisée au cours du second semestre.

L'un des deux stages est à effectuer en priorité dans une zone caractérisée par une offre de soins insuffisante ou des difficultés dans l'accès aux soins, telles que définies par les ARS.

DES de Pharmacie Industrielle et Recherche :

Le Diplôme d'Etudes Spécialisées de Pharmacie Industrielle et Recherche est accessible aux étudiants titulaires du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques filière professionnelle " Industrie-Recherche ".

La formation conduisant au Diplôme d'Etudes Spécialisées de Pharmacie Industrielle et Recherche est composée de deux semestres. Elle permet à l'étudiant :

- D'approfondir les connaissances et les compétences afférentes à l'orientation professionnelle et au parcours de formation choisi ;
- De préparer sa thèse en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie.

La formation comprend des enseignements théoriques et pratiques, dirigés et en autonomie, ainsi qu'un stage de pratique professionnelle d'une durée de six mois à temps plein ou d'une période équivalente en alternance avec les périodes de formation théorique.

Création d'une commission pharmaceutique officinale

Il est créé une commission dédiée au DES de pharmacie officinale dont l'objectif est d'assurer une coordination structurée entre l'université, les terrains de stage et les acteurs professionnels.

Ses missions sont de :

- Contribuer à l'organisation des stages officinaux ;
- Assurer le lien entre UFR, maîtres de stage et profession officinale ;
- Echanger sur l'évolution de la formation et des pratiques professionnelles.

Membres en exercice : 36

Nombre de présents ou représentés : 29

Abstention (s) : 0

Suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Contre : 0

Fait à Limoges, le 27 mars 2026

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

Publié au recueil des actes administratifs du mois de mars 2026.

Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 30 mars 2026.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'ESPACE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER DE DEMANDE D'ACCREDITATION DU 3EME CYCLE COURT

DES DE PHARMACIE OFFICINALE ET DES DE PHARMACIE INDUSTRIELLE ET RECHERCHE

I. UNIVERSITE ET UFR ASSURANT LA FORMATION EN SCIENCES PHARMACEUTIQUES

Etablissement		UNIVERSITE DE LIMOGES	
Adresse		33 rue François Mitterrand, BP 23204	
Code postal	87032	Commune	Limoges - France
N° SIRET	198 706 699 00321	Code APE	85.42Z – Enseignement supérieur
Statut juridique : Etablissement Public National à caractère scientifique culturel et professionnel			
Représentant légal :			
Prénom	Vincent	Nom	JOLIVET
Fonction	Président		
Téléphone	05 55 14 91 00	Email	presidence@unilim.fr
UFR		UFR de Pharmacie	
Adresse		2, rue du Dr Marcland	
Code postal	87025	Commune	Limoges
Téléphone	05 55 43 59 72	Email	doyen.pharmacie@unilim.fr

II. STATUT DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION

L'UFR Pharmacie de l'Université de Limoges assure les formations de DES de Pharmacie Officinale et de DES de Pharmacie Industrielle et Recherche.

L'Unité de Formation et de Recherche (UFR) de Pharmacie est une composante de l'Université de Limoges. Son siège est établi au 2, rue du Dr Marcland 87025 Limoges.

Elle est représentée par son Doyen, le Pr Bertrand COURTIUOX.

III. NOMBRE D'ETUDIANTS INSCRITS DANS LES DEUX DES « COURTS » A LA RENTREE UNIVERSITAIRE 2026

- DES de Pharmacie Officinale : 41 étudiants
- DES de Pharmacie Industrielle et Recherche : 11 étudiants

IV. NOM ET QUALITE DU RESPONSABLE DE LA FORMATION

- M le Pr Bertrand COURTIOUX, Doyen de l'UFR

V. PRESENTATION DE L'EQUIPE ENSEIGNANTE

Coordonnateurs :

- DES de Pharmacie Officinale : M le Pr David LEGER
- DES de Pharmacie Industrielle et Recherche : Mme la Pr Marylène VIANA

Liste de l'équipe enseignante de l'UFR :

STATUT	NOM	PRENOM	section CNU	Susceptible d'être réfèrent de stage
MCU	AUDITEAU	Emilie	86	oui
PU PH	BARRAUD	Olivier	82	oui
PU	BATTU	Serge	85	oui
PU	BEGAUD	Gaelle	85	oui
MCU	BILLET	Fabrice	86	non
MCU	BONAUD	Amélie	87	non
MCU	CALLISTE	Claude	85	non
MCU	CHANTEMARGUE	Benjamin	85	non
MCU PH	CHAUZEIX	Jasmine	82	oui
MCU	CHEMIN	Guillaume	87	non
MCU	CLEDAT	Dominique	85	non
MCU	COMBY	Francis	86	oui
PU	COURTIOUX	Bertrand	87	non
MCU	DAMOUR	Alexia	87	non
MCU	DELMON	Cédric	87	oui
MCU PH	DEMIOT	Claire	81	oui
PU	DUROUX	Jean Luc	85	non
MCU	FABRE	Gabin	85	oui
PU	FAGNERE	Catherine	86	oui
PAST	FOUGERE	Edouard	86	oui
MCU	FOURNIER	Françoise	87	oui
MCU	GIRY	Karine	85	oui
PU PH	JOST	Jérémy	81	oui
MCU	LABROUSSE	Pascal	87	non
MCU	LAVERDET	Betty	85	oui
MCU	LAWSON	Roland	86	oui
PU	LEGER	David	87	oui
PU	LIAGRE	Bertrand	87	non
PU	MAMBU	Lengo Angèle	86	non
AHU	MARCELLAUD	Elodie	81	oui
MCU	MERCIER	Aurélien	87	non
MCU	MILLOT	Marion	86	oui
MCU	PASCAUD-MATHIEU	Patricia	85	non
PU PH	PICARD	Nicolas	81	oui
PU	POUGET	Christelle	86	oui
MCU	PREMAUD	Aurélien	86	oui
PU PH	SAINT MARCOUX	Franck	81	oui
MCU	TOUBLET	François-Xavier	86	oui
PU	TROUILLAS	Patrick	85	non
MCU	VEDRENNE	Nicolas	86	non
PRCE	VERCELLIN	Karen		non
PU	VIANA	Marylène	85	non
MCU	VIGNOLES	Philippe	85	non

VI. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS DU TROISIEME CYCLE COURT

L'annexe II de l'arrêté du 31 décembre 2025 et la fiche RNCP39499 correspondant au diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie sont jointes au dossier.

DES de Pharmacie Officinale :

Le Diplôme d'Etudes Spécialisées de Pharmacie Officinale est accessible aux étudiants titulaires du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques en filière professionnelle "Officine".

La formation conduisant au diplôme est composée de deux semestres. Elle permet à l'étudiant :

1° D'acquérir et d'approfondir les connaissances et les compétences afférentes à la filière professionnelle officine ;

2° De préparer sa thèse en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie.

La formation comprend deux stages de pratique professionnelle, d'une durée de six mois chacun :

1° Un stage d'approfondissement en pratique officinale au cours du premier semestre ;

2° Un stage de pratique officinale en autonomie supervisée au cours du second semestre.

L'un des deux stages est à effectuer en priorité dans une zone caractérisée par une offre de soins insuffisante ou des difficultés dans l'accès aux soins, telles que définies par les ARS.

Ces deux périodes de stage comprennent :

1° Un temps de formation en stage à l'officine ;

2° Un temps de formation à l'université incluant des enseignements théoriques et pratiques, dirigés et en autonomie représentant entre 200 heures et 350 heures maximum répartis sur deux semestres.

Les enseignements font appel aux technologies de l'information et de la communication appliquées à l'enseignement et aux soins, ainsi qu'à des approches pédagogiques variées, incluant la simulation.

Ils font aussi appel à la participation de patients, en binôme avec un personnel enseignant.

L'enseignement est réalisé dans une approche par compétences en s'appuyant sur le référentiel de compétences du Pharmacien d'Officine (RNCP 39499) et l'arrêté du 31 décembre 2025 (la matrice croisée de compétences est jointe au dossier).

Il est ainsi divisé en 4 domaines de compétences :

1. Dispenser des médicaments et produits de Santé
2. Accompagner le patient dans son parcours de soins
3. Exploiter et gérer une officine
4. Déployer des actions de prévention et de santé publique

Les Unités d'Enseignements participent à ces différents domaines de compétences.

DES de Pharmacie Industrielle et Recherche :

Le Diplôme d'Etudes Spécialisées de Pharmacie Industrielle et Recherche est accessible aux étudiants titulaires du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques filière professionnelle " Industrie-Recherche ".

La formation conduisant au Diplôme d'Etudes Spécialisées de Pharmacie Industrielle et Recherche est composée de deux semestres. Elle permet à l'étudiant :

- D'approfondir les connaissances et les compétences afférentes à l'orientation professionnelle et au parcours de formation choisi ;
- De préparer sa thèse en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie.

La formation comprend des enseignements théoriques et pratiques, dirigés et en autonomie, ainsi qu'un stage de pratique professionnelle d'une durée de six mois à temps plein ou d'une période équivalente en alternance avec les périodes de formation théorique.

Les enseignements universitaires font appel aux technologies de l'information et de la communication appliquées à l'enseignement.

L'enseignement est réalisé dans une approche par compétences en s'appuyant sur le référentiel de compétences du pharmacien (RNCP 39499) et l'arrêté du 31 décembre 2025.

Il est ainsi divisé en 7 domaines de compétences :

1. Être acteur du cycle de vie des médicaments et autres produits de santé dans un contexte de recherche et développement
2. Produire et garantir la qualité des médicaments et autres produits de santé
3. Assurer le suivi réglementaire des médicaments et autres produits de santé
4. Gérer, informer et accéder au marché des médicaments et autres produits de santé
5. Être acteur de santé publique dans la distribution en gros du médicament
6. Se former à la recherche dans le domaine de la santé
7. Compétences transversales

Les étudiants devront tous valider le domaine 7 et au moins un des autres domaines.

La validation de l'année de DES s'appuie sur :

- la validation d'enseignements pouvant être issus d'autres formations (Master, diplômes d'ingénieur, ...) et concourant à l'acquisition de compétences listées ci-dessus,
- la validation d'un stage de pratique professionnelle,
- la validation d'un portfolio de compétences.

Chaque étudiant, quel que soit le DES, sera suivi par un enseignant référent de de l'UFR (Art. 36 de l'arrêté du 31 décembre 2025).

- Mutualisation des enseignements :

Le DES de Pharmacie industrielle et recherche pourra s'appuyer sur l'offre de formation existante de l'université afin de favoriser des mutualisations d'enseignements et de renforcer la cohérence des parcours.

Des synergies sont notamment envisageables avec les masters déjà proposés localement, tels que le Master Distribution Pharmaceutique, le Master Santé Publique ou le Master Développement de Produits de Santé.

VII. PARTENARIATS MIS EN PLACE OU ENVISAGES

- Ecole des Mines d'Albi (All. des sciences, 81000 Albi)
- L'Institut Polytechnique de Bordeaux (1 avenue du docteur Albert Schweitzer - 33402 TALENCE Cedex)

VIII. AVIS DES INSTANCES (à joindre)

- De la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU)
- Du conseil d'administration (CA)

Dossier à déposer via l'application fresq